



PREFET DE L' AISNE

**Date : 14 avril 2014**

**Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l' Aisne**

**Objet : Veille sociale – numéro 115 et SIAO**

**Le numéro d'appel 115, pilier de la veille sociale :**

La gestion du dispositif 115 a été confiée dans le département de l' Aisne à l'association Accueil et Promotion. Cette permanence téléphonique qui fonctionne 24 H/24 et 365 jours par an, a pour mission :

- d'écouter, d'accompagner
- d'évaluer l'urgence de la situation de la personne en difficulté,
- d'orienter vers les dispositifs d'hébergement d'urgence

Sa mission s'étend :

- au lien avec le SIAO entre la mise à l'abri et l'hébergement,
- aux liens avec les structures d'hébergement et les différents partenaires (UTAS, OFIL..),
- au renforcement de son rôle de coordination et d'observation.
- à la mise en place d'une fiche de transmission d'informations sur le parcours des usagers.

Le 115 est le référent unique pour l'interpellation du Samu Social de la Croix Rouge Française Départementale dans le cadre spécifique de l'hébergement d'urgence.

Procédure à suivre :

1- Confronté à une situation de détresse sociale et d'urgence, il vous appartient de contacter le 115.

S'il s'agit d'une personne mineure, le 115 n'est pas compétent et dans ce cas, il convient de contacter les services de police ou de gendarmerie (17).

2- Le 115 réceptionne l'appel, analyse la demande, propose une orientation vers une structure adaptée en fonction des places disponibles. En cas d'impossibilité, l'écouter octroie de une à trois nuits d'hôtel.

3 – Le 115 organise, si nécessaire, le transport vers le lieu d'hébergement. A titre principal celui-ci est assuré par le service social à l'origine de la demande, localement par les Samu Sociaux de Laon, Soissons et Saint Quentin, et, à titre subsidiaire, par le service de la Croix Rouge Départementale à la demande exclusive du 115.

4 – Le 115 a connaissance de toutes les places d'urgence disponibles et fait le lien avec le SIAO, afin de favoriser, à l'issue de la mise à l'abri, la transition de l'urgence vers l'insertion et l'accès au logement.

## **Le SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation**

La priorité fixée sur le « logement d'abord » demeure un vecteur de mise en œuvre de la réforme du dispositif de prise en charge des personnes sans domicile, et vise trois objectifs stratégiques :

- ❖ Prévenir la mise à la rue
- ❖ Mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement
- ❖ Réorienter la prise en charge sociale des personnes en difficultés en privilégiant les actions facilitant l'accès au logement

Ces trois objectifs reposent sur l'organisation d'un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, et de construire des parcours d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie et de son autonomie.

Le SIAO constitue une « plateforme unique » qui favorise la transition de l'urgence vers l'insertion dans le cadre de la nécessaire fluidité vers le logement.

Il a vocation à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et de favoriser dès que possible l'accès au logement.

Le SIAO dispose d'une vision exhaustive du parc d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion.

Il reçoit toutes les demandes de prise en charge et oriente les personnes sans abri ou risquant de l'être vers la solution la plus adaptée à leur situation.

Le SIAO, piloté par l'Etat, est mis en place dans le département de l'Aisne depuis le 15 septembre 2010. Il est cogéré par les associations COALLIA et Accueil et promotion.